

# Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans les structures de moins de 50 salariés

## Durée, tarif et modalités d'organisation

### Public concerné :

- ✓ Représentants du personnel,
- ✓ Membres du CSE
- ✓ Salariés « intervenants en santé au travail »

### Pré-requis

Aucun

5 journées de formation,

### Présentiel :

- 380 € la journée /personne, support, café et repas du midi inclus
- 9 participants maximum.
- Adresse

Arcadès,  
1 rue Pierre et Marie Curie  
62223 Saint Laurent Blangy

Sur site chez le client : pour le tarif, nous contacter

### Distanciel :

350 € la journée (6 heures) par personne et supports inclus

## Inscription

Les inscriptions doivent être réalisées 30 jours avant le début de la session via :

- notre bulletin d'inscription téléchargeable : <https://arcades-cse.fr/calendrier-des-formations/>
- par téléphone au 03 21 24 20 00
- par mail : [karen@arcades-cse.fr](mailto:karen@arcades-cse.fr)

Hors délai, merci de nous contacter.

### Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes en situation de handicap souhaitant participer à cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités pour la suivre.

### Formateur(s) : spécialiste en droit social

## Modalités d'évaluation

Durant la formation des exercices et des mises en situation sont réalisés afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque stagiaire.

Un questionnaire d'évaluation est proposé en début et en fin de formation afin d'apprécier la satisfaction du stagiaire.

Une attestation de formation est remise au participant.

Un questionnaire d'évaluation est également envoyé 6 mois après la fin de la formation pour apprécier son impact sur le stagiaire.

### Moyens et méthodes pédagogiques

Le formateur disposera d'un tableau blanc et d'un ordinateur relié à un vidéo-projecteur ou à un écran pour ses exposés et Power-Point permettant la démonstration par l'exemple / Projection de vidéos / Réalisation de cas pratiques.

En distanciel via Zoom, utilisation d'un tableau blanc, de diaporama et vidéos...

### Documentation remise aux stagiaires

Un kit stagiaire comprenant un stylo et un livret formation sont remis en début de la formation (en présentiel uniquement).

L'ensemble des documents présentés lors de la formation sera remis en fin de formation aux stagiaires sur clé-USB reprenant power-point et boîte à outils (modèles, exercices...). Ces derniers sont transmis par e-mail en cas de visioformation.

# Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans les structures de moins de 50 salariés

## Programme de formation

### Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser le fonctionnement du CSE en matière de SSCT
- Déceler et mesurer les risques professionnels
- Être capable d'analyser les conditions de travail
- Reconnaître les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes

### 1<sup>ère</sup> journée

#### *La santé, sécurité, les conditions de travail (SSCT), c'est quoi ? : introduction aux notions essentielles*

*Cerner les enjeux liés à la prévention ; comprendre la politique de prévention de son entreprise/établissement, le cadre légal*

*Les obligations et responsabilités de l'employeur : la prévention de la santé sécurité des travailleurs, les principes généraux de prévention*

*Les droits et obligations du travailleur en matière de santé, sécurité et conditions de travail*

*Les missions générales du CSE en santé sécurité conditions de travail, compétences générales et particulières en matière de SSCT, présentation des réclamations individuelles et collectives*

*Saisine l'inspection du travail*

*Composition, fonctionnement et moyens à disposition du petit CSE : réunions, local, registre, heures de délégation, le statut protecteur...*

### 2<sup>ème</sup> journée : Les moyens spécifiques SSCT

*Les ressources humaines : acteurs internes et externes*

*Les ressources documentaires et professionnelles à mobiliser : rechercher une information juridique et/ou technique.*

*Les obligations d'information à charge de l'employeur (générale et spécifique) : le DUERP, les livres, les registres et documents obligatoires...*

*Les droits d'alerte et les registres : le danger grave et imminent, l'atteinte aux droits, le droit d'alerte en cas d'atteinte à la santé publique ou à l'environnement*

*Adapter ses besoins aux sujets à traiter : la négociation collective*

### 3<sup>ème</sup> journée : L'analyse des risques professionnels

*Les différents niveaux de prévention*

*Les notions de santé physique et mentale : les principales familles de risques physiques et psychosociaux*

*Comprendre les conditions de travail (durée du travail, repos, rythme et cadence de travail, ...) et leur impact sur la santé sécurité*

*La méthode d'analyse des risques : les notions de danger et de risque, la situation de travail « réelle »*

*Exploitation du DUERP*

*La présentation au petit CSE de la liste des actions de prévention et de protection consignée dans le DUERP*

# Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans les structures de 11 à 49 salariés

## 4<sup>ème</sup> journée :

### Accident du travail et maladie professionnelle

Les notions : distinction des notions d'incident, quasi-accident, accident (de travail, de trajet, de mission), les enjeux de la qualification.

Définition de l'Accident du Travail : éléments constitutifs de l'accident, imputabilité, accident de trajet, de mission, ; déclaration de l'accident (procédure).

La maladie professionnelle : les tableaux de MP, procédure de reconnaissance, la faute inexcusable : définition, reconnaissance, conséquences.

Les enquêtes AT/MP : situations impliquant une formalisation, méthode de l'analyse d'un accident, recueil des informations, identification des variations, la construction de l'arbre, recherche des mesures de prévention.

## 5<sup>ème</sup> journée

### Focus sur un risque psychosocial : le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Le contexte du harcèlement sexuel et du sexisme au travail : les enjeux de la prévention, assimilation du délit à la drague lourde ou l'humour mal compris

La distinction des notions et amalgames : définitions légales : harcèlement sexuel, agissements sexistes, les notions voisines : agressions sexuelle & harcèlement moral

Les obligations de l'employeur : obligation générale de sécurité + obligations spécifiques, les préjudices et réparations

Prévenir le risque de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes : information (légale) des salariés, désignation du référent HS/AS, évaluation du risque & élaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement, plan d'action, sensibilisation & formations des salariés

Réagir en cas de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes : l'alerte, méthodologie de conduite d'entretien et d'enquête, les recours.

### Visioformations, retrouvez nos formations chez vous Plateforme utilisée ZOOM

Notre formateur anime en direct la formation et encadre les stagiaires, possibilité d'intervenir à tout instant.

#### Outils nécessaires :

- ✓ un ordinateur,
- ✓ une connexion internet suffisante,
- ✓ un navigateur internet pour un accès à Zoom,
- ✓ l'usage d'un casque-micro est fortement conseillé,
- ✓ si vous êtes plusieurs dans un même pièce à suivre cette formation, veillez à vérifier en amont l'absence de bruits ou éléments pouvant parasiter la formation.

Accès à la salle de formation virtuelle : via un e-mail envoyé suite à votre inscription